

Le parlement français et le génocide arménien

19.01.2001

De

Rasmus Bjerregaard

Le parlement français a suivi l'exemple de parlements d'autres pays comme la Grèce, l'Italie et la Russie, et voté une loi selon laquelle l'expulsion et le meurtre d'une grande part des 2,5 millions d'arméniens par la Turquie en 1915/1916 est considérée comme un génocide.

Décider d'un fait historique par une loi est premièrement un énorme gaspillage d'impôts et d'énergie parlementaire, sans lien direct avec la politique actuelle, et deuxièmement un affront pour tout historien. Ce n'est pas au législateur mais aux historiens et à tout à chacun de décider pour soi-même des termes et catégories qu'il veut employer pour décrire ce qui s'est déroulé en Turquie en 1915/1916. Une vie spirituelle libre s'en tient au principe suivant: Se renseigner d'abord sur la situation juridique actuelle pour, dans un deuxième temps, étudier le cas d'une manière scientifique sans tomber dans l'injure.

La lecture vous a-t-elle plu ?

Alors faites nous un don d'autant qu'il vous est de valeur que nous puissions continuer à publier de tels textes. Astuce: Vous pouvez également indiquer le nom de l'auteur dans le but d'utilisation, si nous devrions faire un effort particulier pour des textes de cet auteur. [Ici vous pouvez aller au formulaire de dons](#)

Diffuser les articles



Cette oeuvre est sous [licence Creative Commons \(DE\)](#), et pourra être diffusée sans coût sous les conditions définies.